

RDV LE 19 JANVIER

Cfdt:

**CHEMINOTS
MANUTENTION
FERROVIAIRE**

**Mets tes baskets
pour la RETRAITE**

#64ANSCESTNON



RÉFORME DES RETRAITES

Lors de la conférence de presse, du mardi 10 janvier 2023, la Première ministre Elisabeth BORNE a présenté le projet de réforme des retraites. La réforme présentée ne reprend pas ou prou les propositions portées par la CFDT depuis l'ouverture des concertations sociales du 10 octobre. Pour les salariés, militants et adhérents dépendant de la convention collective de la manutention Ferroviaire, nous attendons beaucoup des revendications portées par notre confédération syndicale.

LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ : UNE CFDT DÉTERMINÉE :

La CFDT réclame une meilleure reconnaissance et réparation de la pénibilité. Pour cela, **elle revendique la réintégration des 4 facteurs** exclus du C3P transformé en C2P en 2017 (les postures pénibles, les manutentions manuelles de charges, les vibrations mécaniques, l'exposition aux agents chimiques dangereux). Ce sont ces 4 facteurs qui sont responsables de l'écrasante majorité des maladies professionnelles : 95 % des maladies professionnelles reconnues en 2019 ! Sans cela, il ne peut y avoir de justice sociale !

Pour ce faire, la CFDT propose que ces 4 facteurs soient réintégrés par voie d'accord de branche, ou à défaut, en s'appuyant sur les données statistiques en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle par métier de la branche ATMP2. Cela permettra ainsi de mieux prendre en compte la **polyexposition** (c'est-à-dire le fait d'être exposé à plusieurs facteurs de risque) et ainsi d'acquérir plus rapidement des droits.

Cette revendication de la CFDT aboutirait à rendre éligibles au C2P un grand nombre de salariés de la Manutention Ferroviaire.

La reconnaissance de la pénibilité, grâce à l'obtention de points via le C2P, permet de partir en formation pour se reconverter dans un métier moins pénible, de bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire ou de partir plus tôt à la retraite. (La CFDT Cheminots revendique son extension **aux travailleurs et travailleuses des de la Manutention Ferroviaire**).

L'EMPLOI DES SENIOR•ES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ :

La CFDT défend ainsi l'instauration d'un **dialogue social spécifique** sur l'emploi et le travail des senior•es, dans les branches et les entreprises, avec obligation de négocier. Nous avons donc besoin d'un cadre contraignant. Ainsi, les entreprises concluant un accord bénéficieraient d'aides financières, les autres seraient, à terme, sanctionnées par une amende. Un tel dispositif permettrait alors d'éviter que seuls les salarié•es de grands groupes bénéficient de mesures spécifiques aux senior•es.

La CFDT revendique également la mise en place d'un **« rendez-vous professionnel à 45 ans »** systématique, appuyé par le Conseil en évolution professionnelle. Cet entretien servirait à prévenir l'usure professionnelle, ou encore, à trouver une formation et pourrait conduire à réaliser un bilan de compétences financé.



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



CFDTCheminots_officiel

LA FIN DE CARRIÈRE : UN TEMPS À REPENSER :

Pour la CFDT Cheminots, plutôt qu'une rupture, le passage à la retraite peut être organisé pour devenir une transition progressive. Aménager son temps de travail en fin de carrière avec plus de liberté, c'est une question de bien-être, y compris au travail.

Des dispositifs existent et nécessitent d'être renforcés. Par exemple : la retraite progressive, pour laquelle la CFDT Cheminots revendique l'extension aux salariés de la manutention Ferroviaire, ou du temps partiel avec maintien en partie du niveau de rémunération pour les senior•es.

Enfin, la CFDT Cheminots revendique la création **d'un Compte épargne temps universel (Cetu)**, qui consisterait en un aménagement du temps de travail tout au long de la vie professionnelle, en fonction des temps de vie, et pourrait ainsi concerner la fin de carrière (pour aménager un temps partiel ou un départ en retraite anticipé par exemple).

1. Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) devenu le Compte professionnel de prévention (C2P) en 2017.

Il contenait initialement 10 facteurs de risques, 4 ont été supprimés, 6 maintenus : travail de nuit, travail en équipes alternantes, travail répétitif, Travail en milieu hyperbare, bruit, températures extrêmes.

2. Branche de l'assurance maladie couvrant les accidents du travail et les maladies professionnelles

FACE A UN GOUVERNEMENT SOURD À NOS REVENDICATIONS SUR LA REFORME DES RETRAITES ,

FACE À UN SYNDICAT PATRONAL DE LA BRANCHE DE LA MANUTENTION
FERROVIAIRE QUI FAIT TRAINER DEPUIS DES ANNÉES LES NEGOCIATIONS SUR LA
PÉNIBILITE ET L'EMPLOYABILITE DES SALARIES EN FIN DE CARRIÈRES.



**LA CFDT CHEMINOTS APPELLE LES PERSONNELS
DE LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DE LA MANUTENTION
FERROVIAIRE À SE METTRE EN GRÈVE LE JEUDI
19 JANVIER ET À PARTICIPER MASSIVEMENT AUX
MANIFESTATIONS LOCALES.**



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



[CFDT-Cheminots-Officiel](https://www.facebook.com/CFDT-Cheminots-Officiel)



[@cfdtcheminots](https://twitter.com/@cfdtcheminots)



[CFDTCheminots_officiel](https://www.instagram.com/CFDTCheminots_officiel)